

Nombre de conseillers : 10 **L'an deux mille vingt-cinq le lundi 22 septembre à dix-huit heures. Le**
En exercice : 10 **Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué,**
Présents : 7 **s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil,**
Absents : 3 **sous la présidence de Mme le Maire, Jacqueline CABROL.**

Votants : 9 **Présent(e)s : AUSSILLOU Pierre, CABROL Jacqueline, KAMILLE Abou-kanh,**
Pour : 9 **MILHET Benoit, RAYSEGUIER Christian, RUIZ Benoit, TONON Yannick.**

Contre : 0
Abstention : 0 **Absent(e)s représenté(e)s :**
Martine BERNA donne procuration à Benoit MILHET.
Mathilde MONJAL donne procuration à Yannick TONON.

Absent(e) : Jean-Marc LECUTIER.

Secrétaire de séance : Yannick TONON.

Date convocation :

Le 15 septembre 2025

Date affichage :

Le 15 septembre 2025

Délibération N°2025_D29

Délibération relative au règlement et guide de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Vu la délibération n°2025/009 de la Communauté d'agglomération Castres Mazamet du 10 février 2025.

Vu le règlement et guide de collecte des déchets ménagers et assimilés 2022-2027 mis à jour le 10 février 2025.

Ce règlement est public et permet d'informer les usagers du service.

Le conseil municipal a pris connaissance du règlement mis à jour le 10 février 2025 et n'a pas d'observations à faire sur ce dernier.

Fait à Boissezon le 22 septembre 2025,

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Jacqueline CABROL

**Ainsi fait et délibéré à
Boissezon, les jours, mois
et an ci-dessus.**

**Pour extrait conforme au
registre des délibérations
du Conseil Municipal.**

**Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission à la
sous-préfecture :**

Le 22 septembre 2025